Image not found or type unknown

contrat de travail concernant le week end

Par **bm93**, le **18/03/2009** à **07:13**

BJ je suis téléopératrice et mon contrat de travail est le suivant : semaine 1/mercredi, jeudi, vendredi, samedi/
semaine 2/jeudi vendredi samedi de 22h30 à 08h30.
Je souhaite savoir si c'est normal que l'on travaille tous les samedis? ne devrais-je pas avoir un week end de libre au moins une fois par mois?.Merci de vos réponses.

Par **Aquanaute13**, le **04/04/2009** à **22:06**

Bonsoir bm93

Le samedi est un jour ouvrable, c'est à dire un jour où l'on est susceptible de travailler.

Si vous en avez une convention collective il faudrait que vous la consultiez au chapitre temps de travail.

Cordialement Aquanaute13

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés